

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017  
PROCÈS VERBAL**

**Date de convocation : jeudi 12 octobre 2017**

**Nombre de conseillers en exercice : 69**

**Nombre de conseillers présents : 52**

**Nombre de conseillers votants : 60**

**TITULAIRES PRÉSENTS :**

Patrick COLLET – Gaëtan LEVITRE – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Alain LEMARCHAND – Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – René DUFOUR – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Marie-Dominique PERCHET – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Pierre LÉCUYER – Christian WUILQUE – Alexis FRAISSE – Marie-Pierre DUMONT – Pascal HEBERT – Jacky VASSARD – François CHARLIER – Jean CARRÉ – Richard JACQUET – Angélique CHASSY – Albert NANIYOULA – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOËL – Dominique DELAFOSSE – Hervé PICARD – Nadine TERNISIEN – Jacky FLEITH – Maryannick DESHAYES – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Catherine DUVALLET – Jean-Jacques COQUELET – Fatia DJEMEL – Nabil GHOUL – Rachida DORDAIN – Ousmane N'DIAYE – Maryline NIAUX.

**CONSEILLERS SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :**

Jean-Pierre HAREL – Nadine LEFEBVRE.

**POUVOIRS :**

Monsieur DELAMARE à Monsieur CHARLIER, Monsieur BAYART à Monsieur JACQUET, Madame LORET à Monsieur MADROUX, Monsieur LE ROUX à Monsieur PRIOLLAUD, Monsieur DUVERE à Madame BLANDIN, Madame PICARD à Monsieur CARRE, Madame BENAMARA à Madame DUVALLET, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT.

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Yves LANIC – Thierry DELAMARE – Alexandre DELACOUR – Daniel BAYART – Sylviane LORET – Jean-Jacques LE ROUX – Hafidah OUADAH – Sylvie LANGEARD – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Céline LEMAN – Didier DAGOMET – Chantale PICARD – Alain LOEB – Pascal LEMAIRE – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Mickaël AMSALEM – Anne-Marie JOURDAN – Jean-Claude CHRISTOPHE.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Hervé NEVEU – Laurent PORTENEUVE – Vincent VORANGER.

**Secrétaire : Angélique CHASSY.**

\*\*\*\*\*

Monsieur LEROY ouvre la séance en présentant les derniers développements de l'actualité récente :

*« Quelques mots, pour commencer, sur le litige qui nous oppose au Préfet de l'Eure à propos de notre fusion avec la CCEMS. Comme vous le savez, nous avons saisi conjointement, avec la CCEMS, le tribunal administratif de Rouen. Nous avons lancé 5 arrêtés suspensifs.*

*L'audience au tribunal a duré 2 h 30. Je salue la plaidoirie efficace et pertinente de notre avocat. De son côté, l'avocat de Seine Normandie Agglomération a défendu le dossier comme il le pouvait.*

*Le Préfet de l'Eure n'a pas daigné se présenter et, contrairement à l'usage habituel, n'était même pas représenté par le Secrétaire général de la Préfecture de l'Eure.*

*La Présidente du tribunal administratif a décidé de rendre son délibéré lundi ou mardi prochain. Voilà où nous en sommes actuellement.*

*Nous avons vécu un marathon exceptionnel ce dimanche. Plus de 2 700 concurrents ont couru sur les routes de notre magnifique territoire ; participant ainsi joyeusement à l'anniversaire des 20 ans de l'agglomération.*

*Je tiens à remercier tous les agents qui ont participé à cet événement ainsi que les 600 bénévoles mobilisés sur le parcours. Ce fut réellement une belle fête et nous avons vécu un très beau dimanche ».*

Madame DORDAIN s'accorde avec les propos tenus par Monsieur LEROY et alerte :  
*« Je suis complètement d'accord avec toi, Bernard. L'association Marathon Sport Evénement a mené un très gros travail pour parvenir à ce magnifique résultat.*

*Mais il y a une ombre au tableau. Rouen et le Conseil départemental de la Seine-Maritime veulent créer un nouveau marathon, dans Rouen et son agglomération, les 16 et 17 septembre 2018. Un mois avant Seine-Eure.*

*Les bénévoles de l'AMSE sont inquiets par rapport à l'impact de cette manifestation sur le marathon Seine-Eure. Rouen bénéficiera de l'attrait de la nouveauté et la fréquentation du marathon Seine-Eure risque d'en pâtir.*

*Il va falloir soutenir l'AMSE. Il faudra réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour aider encore un peu plus les bénévoles si nous voulons que cette manifestation soit pérennisée ».*

Monsieur LEROY rassure Madame DORDAIN :  
*« Nous avons prévu de nous rencontrer d'ici 15 jours. Pour l'instant, les membres de l'AMSE digèrent ce 13<sup>e</sup> marathon et il est encore un peu trop tôt pour prendre des décisions ».*

Monsieur LEROY accueille ensuite Monsieur Patrick COLLET, élu Maire d'Acquigny le 8 octobre dernier. Monsieur LEROY lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communautaire ainsi qu'à sa suppléante, Madame Laëtitia MAILLARD.

Avant que le Conseil ne délibère, Monsieur DUFOUR évoque la question de la perception de Pont de l'Arche.

Monsieur DUFOUR dit *« avoir entendu, çà et là, quelques petites remarques pas forcément agréables ».*

Monsieur DUFOUR insiste sur le fait que *« la perception doit rester ouverte à Pont de l'Arche ; ne serait-ce que pour les personnes qui n'ont pas de véhicule. C'est un service public qu'il faut préserver à Pont de l'Arche ».*

Monsieur LEVITRE répond :  
*« Je suis bien évidemment d'accord sur le fait qu'il faut maintenir cette perception à Pont de l'Arche. C'est un service public nécessaire aux petites communes.*

*La perception de Pont de l'Arche est en manque d'effectifs. Il faut revendiquer des effectifs supplémentaires.*

*La construction d'une maison des services publics a été évoquée. Permettez-moi de vous dire que c'est un leurre ! Je vous invite à examiner le cas de la Communauté de communes de Brionne qui a construit une structure de ce type. Aujourd'hui, l'Etat se désengage et la maison de services publics est prête à fermer.*

Sur la forme, maintenant : c'est un déni de démocratie ! L'Etat n'a même pas daigné consulter une commune ressortissante de la perception de Pont de l'Arche. C'est un véritable manque de respect vis-à-vis de certains élus.

La fermeture de ce service public est à mettre en parallèle avec une démographie en augmentation, avec nos efforts pour accueillir des habitants et des entreprises, avec les investissements opérés par les entreprises, avec les fermetures de classe et même de collège comme c'est le cas à Pierre MENDES-FRANCE. Arrêtons de fermer les services publics !

Je suis Pour le maintien de cette perception, à Pont de l'Arche ou ailleurs. Et ce n'est pas un coup politicien. Cela fait d'autant plus de mal lorsque cela vient du PS ».

Monsieur JACQUET intervient :

« Dans un débat passionné, il faut ramener de la sérénité. J'ai une certitude : il n'y a pas ceux qui sont Pour et ceux qui sont Contre. Nous sommes tous très attachés au service public. L'avenir de cette perception, il faut en discuter ensemble, plus que nous ne le faisons actuellement.

J'ai regretté l'initiative solitaire de trois maires. Comme vous le savez, la perception de Pont de l'Arche rend deux services bien distincts :

- Le service public pour les habitants, le conseil, l'aide pour remplir les déclarations sur le revenu,
- Le service public aux communes, pour aider à monter et gérer les budgets.

La perception de Pont de l'Arche a de moins en moins de contacts avec les usagers. La faute, probablement, à la dématérialisation grandissante des relations avec les usagers. Et ce n'est pas un sujet tout neuf puisque, depuis deux ans, on nous dit d'aller à Louviers lorsque nous souhaitons obtenir des renseignements sur les impôts.

Contrairement à Gaëtan, je pense que la création d'une maison des services publics peut apporter une partie de la réponse. Il faut discuter avec l'Etat. Soit nous sommes dans le refus de tout, soit nous recherchons des adaptations. Il faut quand même garder à l'esprit que les locaux de la perception de Pont de l'Arche sont vétustes et peu adaptés ; inaccessibles aux personnes à mobilité réduite.

Mettons-nous autour de la table. Discutons. Faisons des propositions. La Maison des services publics a été imaginée depuis plusieurs mois sur la commune. Dépasionnons le débat. Posons-nous les bonnes questions et trouvons des solutions acceptables pour tous » conclut-il.

#### **17-292 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – ADMINISTRATION GENERALE – Installation du conseil communautaire – Modification**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité de la représentativité de la commune d'Acquigny par :

- M. Patrick COLLET, conseiller communautaire titulaire,
- Mme Laëtitia MAILLARD, conseillère communautaire suppléante.

Applaudissements dans la salle.

#### **17-293 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ELECTION EXECUTIF – ADMINISTRATION GENERALE – Election d'un membre du bureau communautaire**

##### **ELECTION D'UN MEMBRE**

##### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 60  
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 60  
Majorité absolue : 31

Monsieur Patrick COLLET obtient 60 voix.

Monsieur Patrick COLLET est élu membre du Bureau.

#### **17-294 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président**

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre du mois d'octobre 2017.

Le vote de cette délibération a engendré une demande de précision de la part de Monsieur FRAISSE. Ce dernier s'est interrogé sur la notion de « meilleure compétitivité résidentielle » :  
« *Que cela signifie-t-il ? Nous souhaitons prendre des habitants à nos voisins ? Des gens qui ne travaillent pas dans l'agglomération ? C'est bien beau de donner des aides... Encore faut-il qu'elles aient un sens* » !

Monsieur LEROY a expliqué que la politique du logement menée par l'agglomération vise à rapprocher les habitants de leur lieu de travail.

Monsieur JACQUET a confirmé ces paroles, soulignant à son tour que l'Agglomération « *veut faire en sorte d'accueillir des habitants sur son territoire et d'éviter l'évasion vers des territoires voisins* ».

#### **17-295 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de bureau**

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Bureau passées au titre du mois d'octobre 2017.

#### **17-296 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT – Programme local de l'habitat – Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **par 59 voix POUR et 1 abstention**, le conseil communautaire décide d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée, sous réserve de la production des pièces manquantes, les aides suivantes :

- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle DENAIX Déborah et monsieur POTEL Yoan pour la construction de leur résidence principale à Pîtres
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur AHMAD Aurélie et Arif pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil
- 4 000 € au bénéfice de monsieur TOURNACHE Thibault pour la construction de sa résidence principale à Incarville
- 4 000 € au bénéfice de monsieur LE JACQ Nicolas pour l'achat de sa résidence principale à Louviers
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle LECONTE Catherine et monsieur DAVID Dominique pour la construction de leur résidence principale à Louviers
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle DIA Mama Thillo pour la construction de sa résidence principale à Val de Reuil
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur BOULNOIS Jérémie et Laura pour la construction de leur résidence principale à Louviers
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle PETIT Romane et monsieur BIMBENI Sylva pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle CRESSANT Adelaïde et monsieur FOUISNET Alexis pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil
- 4 000 € au bénéfice de monsieur BORA Davut pour la construction de sa résidence principale à Val de Reuil

Le Conseil communautaire dit également :

- que les dossiers doivent être complets au moment de la demande de versement de la subvention ;
- que le dispositif est applicable dans le cadre du PLH2 pour des offres émises et acceptées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 30 novembre 2017 ;
- que l'aide de l'Agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif ou, par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération ;
- que l'Agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés devront fournir à l'Agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'information relatifs à l'opération ;
- que les dépenses afférentes seront imputées au budget communautaire sur le budget Habitat/financement HAP/chapitre 20422/service gestionnaire « HAB » à l'opération intitulée « Accession sociale » pour les années 2013 à 2017 dans la limite de l'enveloppe disponible et dans l'ordre d'arrivée des demandes ;
- que l'aide communautaire est de 4 000 € pour les ménages éligibles.

**17-297 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé «PIG» – Participation aux particuliers**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 400 € à monsieur REISER François, demeurant 103 allée du Pont Noir à Léry, au titre de l'amélioration de l'habitat privé.

Le Conseil communautaire dit également que la subvention accordée au propriétaire ne sera versée que sur la présentation des factures totalement acquittées, de l'accord des administrations instructrices des autorisations d'urbanisme et du respect des prescriptions de ces administrations.

**17-298 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de Monsieur Dominique COUDRAY – Travaux de rénovation et modernisation de la boutique La Belle Chaussure située sur la commune de Saint-Pierre-du-Vauvray – Signature d'une convention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec Monsieur Dominique COUDRAY et de lui verser une subvention d'un montant de 4 884 € HT.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

<b>Total</b>	<b>FISAC</b>	<b>Agglo Seine-Eure</b>
<b>3 020 € HT</b>	<b>1 510 € HT</b>	<b>1 510 € HT</b>

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

<b>Total</b>	<b>FISAC</b>	<b>Agglo Seine-Eure</b>
<b>1 864 € HT</b>	<b>932 € HT</b>	<b>932 € HT</b>

**17-299 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de Monsieur Ludovic LAIR – Acquisition de matériel pour l'entreprise LAIR Couverture située sur la commune d'Alizay – Signature d'une convention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec Monsieur Ludovic LAIR et de lui verser une subvention d'un montant de 9134 € HT au titre de l'aide au développement de l'outil de production.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

<b>Total</b>	<b>FISAC</b>	<b>Agglo Seine-Eure</b>
9 134 € HT	4 567 € HT	4 567 € HT

**17-300 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de Monsieur Bruno COUCHAUD – Aménagement intérieur de La Brasserie des Deux Amants située sur la commune de Val-de-Reuil – Signature d’une convention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** de passer une convention d'octroi de subvention avec Monsieur Bruno COUCHAUD et de lui verser une subvention d'un montant de 12 830 € HT au titre de l'aide à l'aménagement intérieur des entreprises situées en zone artisanale.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

<b>Total</b>	<b>FISAC</b>	<b>Agglo Seine-Eure</b>
12 830 € HT	6 415 € HT	6 415 € HT

**17-301 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Chartes d’enseignes et de façades – Déclinaison individuelle – Conventions avec les commerçants – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'**unanimité**, le conseil communautaire :

- accepte les coûts liés à cette opération (10% à charge des commerçants et le reste à charge de l'agglomération et de l'Etat via le fonds FISAC),
- décide de fixer, par convention, les modalités d'accompagnement des commerçants par l'agence *Réponses Associées*, ainsi que les conditions financières avec l'Agglomération Seine-Eure,
- accepte de passer des conventions séparées avec les commerçants participants,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ainsi que les avenants dépourvus d'incidence financière.

**17-302 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Convention de délégation de service entre l'Office de tourisme intercommunal et l'Agglomération Seine-Eure – Signature – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté accepte à l'**unanimité** de verser une participation financière de 250 000 € à l'Office de tourisme Seine-Eure pour les années 2018 et 2019 (250 000 € chaque année)

Le Conseil autorise également Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de service précitée avec l'Office de tourisme Seine-Eure pour les années 2018 et 2019 ainsi que les avenants éventuels.

**17-303 - DOMAINE ET PATRIMOINE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d’Heudebouville – Désaffectation et déclassement du domaine public du *Satellite* cadastré section AV numéro 154**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire prononce, à l'**unanimité**, la désaffectation de la propriété comprenant le bâtiment dénommé *Le Satellite* située lieu-dit « Le Valotin » sur la commune d'Heudebouville, cadastrée section AV numéro 154 d'une contenance de 7 379 m<sup>2</sup>.

Le conseil communautaire décide également, à l'**unanimité**, le déclassement de la propriété comprenant le bâtiment dénommé *Le Satellite* située lieu-dit « Le Valotin » sur la commune d'Heudebouville, cadastrée section AV numéro 154 d'une contenance de 7 379 m<sup>2</sup> du domaine public de l'Agglomération Seine-Eure et son intégration dans le domaine privé communautaire.

**17-304 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d’Heudebouville – Cession du *Satellite* cadastré section AV numéro 154**

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur FRAISSE s'est interrogé :  
« *Quel impact aura la vente de cet immeuble sur les entreprises qui y sont actuellement accueillies* » ?

Monsieur MOGLIA s'est voulu rassurant :  
« *Il n’y aura aucun changement. L’acheteur occupe actuellement une partie des locaux. Désormais, il le gèrera à titre privé en maintenant les loyers à leur niveau actuel. De notre côté, nous récupérons du cash qui sera réinvesti ailleurs. Et un poste qui sera affecté au service Développement économique* ».

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire décide, **à l’unanimité**, de céder à Monsieur Guillaume DUMOUCHEL la propriété comprenant le bâtiment dénommé « Le Satellite » située lieudit « Le Valotin » sur la commune d’Heudebouville, cadastrée section AV numéro 154, d’une contenance de 7 379 m<sup>2</sup>.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette cession est consentie moyennant le prix de 600 000 € net vendeur ;
- que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l’acquéreur ;
- que l’ensemble des actes correspondants seront établis par Maître Stéphane PELFRENE, notaire à Louviers.

Enfin, le Conseil autorise à se substituer un tiers à l’acquéreur dans le bénéfice du compromis et de ses suites s’il s’agit :

- d’une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l’acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants,
- d’une société réalisant et finançant la construction des installations de l’acquéreur dans le cadre d’un contrat de crédit-bail,
- d’une ou plusieurs sociétés filiales d’exploitation de l’acquéreur, existantes ou à créer.

**17-305 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d’Acquigny – Veille foncière SAFER – Acquisition de la parcelle ZC 103 – Rectificatif**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire décide **à l’unanimité** de rectifier l’erreur matérielle et précise :

- que le prix d’acquisition acte en mains est fixé à 7 130 € (frais d’acquisition et frais SAFER inclus) pour un paiement au plus tard le 30 avril 2018 ;
- que les autres dispositions figurant dans la délibération susvisée demeurent inchangées.

**17-306 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative budgétaire n°2-2017**

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire décide, **à l’unanimité**, de procéder au vote de la décision modificative budgétaire n°2-2017 par chapitre et opération, ainsi que d’approuver les mouvements de transferts entre le budget principal et les budgets annexes.

Le conseil communautaire approuve également, **à l’unanimité** :

- la décision modificative budgétaire n° 2-2017 sur le budget principal de la Communauté d’agglomération Seine-Eure ;
- le reversement d’un complément de subvention au profit du budget principal du Centre intercommunal d’action sociale d’un montant de 39 454,72 euros ;
- le versement d’une subvention d’équipement au budget annexe de la Gendarmerie pour un montant de 893 000 euros ;
- le versement d’une subvention d’équipement au budget Activités économiques, commerciales et artisanales d’un montant de 600 000 euros.

**17-307 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Décisions modificatives –  
Décision modificative budgétaire n°2 portant sur les budgets annexes Eau potable, SPANC,  
Transports, Crèche d'entreprises, Gendarmerie, Activités économiques artisanales et  
commerciales, Aménagement des parcs et zones d'activités, PLH et décision modificative  
budgétaire n°3 portant sur le budget annexe Assainissement collectif**

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de procéder au vote des décisions budgétaires modificatives n°2 et n°3 pour le budget Assainissement collectif, sur l'exercice 2017 par chapitre au niveau de la section de fonctionnement ou exploitation, ainsi que par chapitre ou opération d'équipement en section d'investissement.

Le conseil communautaire approuve également, à l'unanimité, les décisions budgétaires modificatives n°2 et n°3 sur l'exercice 2017 pour les budgets Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'Entreprises, Gendarmerie, Activités économiques, artisanales et commerciales, Aménagement des parcs et zones d'activités, PLH.

**Budget Eau potable :**

Les ressources d'exploitation sont revues à la baisse avec une proposition d'inscription de (-) 89 mille euros et les charges d'exploitation en légère hausse, (+) 20 mille euros, conduisant à un recul du transfert en section d'investissement de (-) 109 mille euros.

En section d'investissement pour tenir compte de l'avancée des différents chantiers et donc des capacités de mandatement, les dépenses d'équipement sont revues à la hausse avec une inscription de (+) 300 mille euros. Les subventions d'équipement à percevoir au titre de l'exercice 2017 sont revues à la baisse avec une désinscription de (-) 114 mille euros, pour tenir compte des règles de gestion de recouvrement. Cette somme sera inscrite sur l'exercice 2018.

Il en ressort au titre de cette décision modificative un besoin de financement de (+) 523 mille euros.

**Budget Assainissement collectif :**

Les ressources d'exploitation sont revues à la baisse avec une inscription de (-) 100 mille euros, et des crédits supplémentaires de (+) 90 mille euros sont proposés au titre des charges d'exploitation.

Le transfert à la section d'investissement s'en trouve réduit pour un montant de (-) 190 mille euro.

Au titre des dépenses d'équipement, pour tenir compte de l'avancée des chantiers et du rythme de mandatement estimé, un crédit supplémentaire de (+) 950 mille euros est proposé. Les subventions d'équipement à percevoir sont donc revues à la hausse, ainsi que les aides de l'Agence de l'eau, pour respectivement (+) 345 mille euros et (+) 200 mille euros.

Le besoin de financement externe s'en trouve majoré sur l'exercice 2017 d'un montant de (+) 600 mille euros, soit au titre de l'exercice comptable un besoin d'emprunt total de 2,52 millions d'euros.

**Budget SPANC :**

Les ajustements portent sur des réaffectations de crédits autorisés par chapitre.

**Budget Transports :**

Un travail d'ajustement sur l'actif de ce budget, mené conjointement par les services communautaires et les services des finances publiques, conduisent à majorer au titre des dotations aux amortissements, le transfert à la section d'investissement pour un montant de 752 mille euros.

Ajoutée à un besoin supplémentaire de dépenses d'exploitation fixé à (+) 217,6 mille euro, cette majoration exceptionnelle du prélèvement obligatoire trouve son équilibre par la constatation d'un supplément de ressources fiscales ((+) 200 mille euros au titre du VT), et de recettes commerciales et remboursements de crédits de TVA à hauteur de (+) 769,6 mille euro.

En section d'investissement, une inscription de 752 mille euros est portée au titre des dépenses d'équipement afin d'obtenir l'équilibre de la section.



**Budget Crèches d'entreprise :**

La somme des modifications proposées s'annule et ne change pas l'équilibre initialement voté, soit (-) 12 mille euros au titre des subventions d'équipement, un crédit supplémentaire de 3,9 mille euro en section d'exploitation et (-) 15,9 sur les dépenses d'équipement.

**Budget Activités économiques, artisanales et commerciales :**

Les ressources d'exploitation enregistrent un recul d'environ (-) 30 mille euros pour des réajustements de charges d'exploitation pour un montant de (+) 75 mille euros, aboutissant à une baisse du transfert au profit de la section d'investissement de (-) 105 mille euros.

En section d'investissement, il est proposé d'enregistrer le versement d'une subvention d'équipement par le budget principal correspondant à la vente du satellite (inscrit à l'actif du budget principal mais dont la gestion est comptabilisée sur ce budget).

Les dépenses d'équipement sont réajustées pour atteindre l'équilibre de la section.

**Budget Gendarmerie :**

Cette décision modificative budgétaire a pour objet de transcrire les transferts de terrain entre le budget PLH et ce budget.

Il est proposé de désinscrire le besoin d'emprunt supplémentaire inscrit au titre de la première décision modificative budgétaire, soit 757 mille euros, par l'inscription d'une subvention d'équipement versée par le budget principal d'un montant de 893 mille euros.

En ce qui concerne les **budgets de lotissement**, les décisions modificatives budgétaires traduisent les mouvements de transferts d'emprunt entre ces deux budgets (délibération du conseil communautaire n°17-242 en date du 21 septembre 2017) et des transferts des valeurs de terrain entre budgets autorisés par le conseil communautaire (délibérations n°17- 245 et 17-244 en date du 21 septembre 2017).

**17-308 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – Attribution à différentes communes de l'Agglomération Seine-Eure**

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire accepte **à l'unanimité** le versement des fonds de concours suivants aux communes suivantes :

COMMUNE	OBJET	FDC
IGOVILLE	Implantation d'un système de vidéoprotection	16 943,00 €
LA HAYE LE COMTE	Achat d'une jardinière	206,50 €
LA VACHERIE	Installation d'une palissade	3 448,00 €
LA VACHERIE	Aménagement de la place de la mairie	3 405,50 €
LE MANOIR	Création d'un terrain multisports	12 779,50 €
PITRES	Travaux aménagement du parking de l'école	8 309,50 €
VAL DE REUIL	Travaux de sécurisation des groupes scolaires	114 866,00 €
TOURNEDOS/SEINE	Construction d'une maison à usage locatif	15 300,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>175 258,00 €</b>

Le Conseil communautaire dit néanmoins que ces montants sont définitifs et ne pourront pas augmenter en fonction du coût des projets. Toutefois, si le coût à la charge d'une commune est inférieur, le fonds de concours de l'Agglomération ne pourra excéder le pourcentage prévu de la part restant à la charge de la commune.

**17-309 - FINANCES LOCALES – DIVERS – Admission en non-valeur – Budget principal, Budgets annexes SPANC, Assainissement Collectif, Eau Potable, Transport, Activité Economique**

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire décide, **à l'unanimité**, de se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur des créances pour un montant de 2 510,28 € sur le budget principal ; 1 337,64 € pour le budget du SPANC ; 8 172,42 € pour le budget Assainissement collectif ; 0,04 € pour le budget Transport ; 1,26 € pour le budget Activité Economique ; 396,80 € pour le budget Eau potable.

**17-310 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Requalification urbaine du quartier des sentiers Léry – Signature d'une charte Eco-Quartier**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** de s'engager dans la démarche Eco-Quartier dans le cadre de la requalification urbaine du Quartier des Sentiers de Léry en partenariat avec la Siloge et la commune de Léry et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la charte Eco-quartier.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur PRIOLLAUD a souligné l'effort financier de la Région Normandie ; cette dernière apportant 2M€ de fonds FEDER ce qui, pour Monsieur PRIOLLAUD « est remarquable ».

Monsieur VASSARD n'a pas manqué de rappeler à Monsieur PRIOLLAUD que « *ce n'est pas l'Europe qui nous donne de l'argent mais la France qui donne à l'Europe plus que ce qu'elle reçoit* ».

Monsieur CALAIS est revenu sur cette délibération :

« *Le projet doit démarrer avant la fin de l'année. C'est une opération assez exceptionnelle et il faut saluer le très gros effort consenti par la SILOGE auquel nous additionnons l'aide de l'agglo. Tout ceci va dans le bons sens* » s'est-il félicité.

De son côté, Monsieur JACQUET a insisté sur le fait que l'éco-quartier des Noés autre projet remarquable, avait été porté et réalisé par la SILOGE. Monsieur JACQUET n'est donc pas inquiet vis-à-vis de la réussite de cette opération puisque la SILOGE a le savoir-faire nécessaire.

Enfin Monsieur JAMET a critiqué l'action du gouvernement :

« *Puisque nous parlons du contexte macro-économique du logement, nous ne pouvons que regretter qu'1,7Md€ soit prélevé sur la trésorerie des bailleurs sociaux. Pour vous donner un exemple concret, la baisse de 5 € par mois des APL appliquée à la population de Val de Reuil fera que les 2 500 foyers concernés perdront, à la fin de l'année, 400 000 €.*

*Ces choix auront des conséquences importantes sur la bonne santé du secteur du BTP. Nous ne pouvons que nous inquiéter de la situation du logement. C'est une politique aberrante qui étouffe la construction et la rénovation ».*

**17-311 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Comité régional de la biodiversité de Normandie – Désignation d'un représentant**

Sur rapport de Monsieur DERREY, le conseil de communauté désigne, **à l'unanimité**, Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE et Madame Anne TERLEZ pour représenter l'Agglomération Seine-Eure au sein du Comité régional de la biodiversité de Normandie.

**17-312 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Candidature pour appel à projet « Stratégie trame verte et bleue : agir à l'échelle locale » de la Région Normandie – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur DERREY, le conseil de communauté décide **à l'unanimité** de répondre à l'appel à projet de la Région Normandie « *Stratégie Trame verte et bleue : Agir à l'échelle locale* » et de proposer la candidature de l'Agglomération Seine-Eure.

**17-313 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PATRIMOINE – Construction d'une gendarmerie sur le territoire communautaire – Autorisation – Compléments**

Sur rapport de Monsieur MADROUX, **par 58 voix POUR et 2 voix CONTRE**, le conseil communautaire :

- approuve les dispositions concernant le calcul du loyer et son invariabilité durant 9 ans ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le bail à intervenir entre l'Agglomération Seine-Eure, l'Etat et la Direction générale de la Gendarmerie Nationale ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la subvention de l'Etat ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout doucement nécessaire à l'aboutissement du projet.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur CARRÉ a estimé, de façon provocatrice, que le loyer devrait être basé sur une prime portant sur le montant des contraventions perçues par la gendarmerie ; prime permettant de lisser l'érosion du montant des loyers due à l'inflation.

Monsieur LEROY a insisté sur le fait que l'Agglomération perçoit une subvention supérieure à celle qui était prévue au départ. « *Nous allons entrer dans la phase active dès novembre. Les travaux devraient démarrer en avril 2018 et la livraison de cette gendarmerie devrait être effective en décembre 2019* ».

Monsieur JACQUET, comme à son habitude, a rappelé que la seule ville de Pont de l'Arche supporte d'importants coûts liés à la présence d'une brigade de gendarmerie sur son territoire. « *Il n'y a plus de bail. C'est peut-être le moment de passer à l'offensive* » a-t-il insisté.

**17-314 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THÈMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PATRIMOINE – Mise en valeur du patrimoine sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure – Règlement – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire approuve **à l'unanimité** les critères d'éligibilité des dossiers et modalités d'intervention de l'Agglomération Seine-Eure dans le cadre du dispositif *Mon Village Mon Amour*.

Le Conseil communautaire dit également que les critères énoncés seront appliqués à chaque dossier de restauration du patrimoine instruit par l'Agglomération Seine-Eure.

Les critères d'attribution de l'aide de l'Agglomération Seine-Eure sont calqués sur ceux du Département de l'Eure ; à savoir :

- Maîtrise d'ouvrage communale,
- Travaux de restauration du patrimoine réalisés par des entreprises spécialisées, destinés à préserver l'authenticité et la qualité patrimoniale de l'édifice ou de l'objet mobilier (sont exclus les travaux d'entretien et d'amélioration du confort type peinture, chauffage, création de vitraux, électrification des cloches...),
- Patrimoine culturel protégé ou non protégé : église, objet mobilier, orgue... ou patrimoine vernaculaire protégé ou non : lavoir, fontaine...

Sélection et validation des dossiers :

Etape n°1 : l'Agglomération Seine-Eure accompagne la commune dans le montage du dossier *Mon Village Mon Amour* à déposer au Département de l'Eure et conserve une copie du dossier.

Etape n°2 : le dossier est étudié par le Département et présenté en comité technique, puis en commission permanente pour attribution du montant de l'aide financière.

Etape n°3 : Le maître d'ouvrage transmet la notification de subvention du Département à l'Agglomération Seine-Eure qui instruit la demande et inscrit le dossier dans sa programmation annuelle.

Etape n°4 : une convention de financement est signée entre l'Agglomération Seine-Eure et le maître d'ouvrage pour notifier l'aide financière.

Pour rappel, le barème des aides du Département dans le cadre de *Mon Village Mon Amour* est le suivant :

	Conservation - restauration	Projet de valorisation	Financement participatif	Planchers des dépenses HT	Plafonds des dépenses HT
Edifice non protégé	25%	+5% ou +10%	+5%	6 000 €	150 000 €
Edifice inscrit à l'ISMH	15%	+5% ou +10%	+5%	6 000 €	150 000 €
Edifice Classé MH	15%	+2,5% ou +5%	+5%	6 000 €	400 000 €

L'Agglomération Seine-Eure intervient par un montant équivalent à celui attribué par le Département et élabore avec la commune un plan de financement prévisionnel :

- dont les subventions publiques ne dépassent pas 80% du montant des travaux,
- comprenant systématiquement une campagne de mécénat participatif, dont les dons collectés pour éventuellement venir combler la part restant à la charge de la commune.

L'Agglomération Seine-Eure se réserve le droit de revoir le montant de son intervention à la baisse au cas où le plan de financement définitif (après accord de l'ensemble des partenaires) présenterait un excédent de recettes.

#### Modalités d'intervention :

Versement d'un acompte de 50% du montant de l'aide financière suite à la signature de la convention de financement puis versement du solde de 50% suite à la réalisation des travaux sur présentation des éléments justificatifs présentés au Département de l'Eure (factures, photographies du bien restauré, attestation de réalisation de travaux)

L'aide de l'Agglomération n'est pas revue en cas de dépassement du budget initial de l'opération.

L'aide de l'Agglomération peut être revue à la baisse si le montant des travaux est finalement inférieur à celui présenté dans le dossier initial.

#### 17-315 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Projet ANRU *Acacias-La Londe-Les Oiseaux* de Louviers – Mise à disposition d'un bureau par la ville de Louviers au sein du centre social Pastel – Convention – Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un local au sein du Centre social Pastel de Louviers.

Le conseil communautaire dit que cette convention n'emporte aucune conséquence financière.

#### 17-316 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Installation de *Smartflowers* – Dépôt d'autorisation de droit des sols – Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer et à déposer les dossiers d'autorisation du droit des sols en mairie de Val de Reuil et de Léry.

Le vote de cette délibération a produit un bref débat sur l'utilité de la voiture électrique entre Mme TERLEZ, MM. VASSARD, JAMET et FRAISSE. Monsieur FRAISSE a en effet estimé que la voiture électrique ne règle rien en ville puisque le seul fait de circuler soulève des poussières et particules néfastes à la qualité de l'air et que, parallèlement, ces véhicules nécessitent beaucoup d'énergie pour circuler.

Monsieur FRAISSE a rappelé les vertus de la marche à pieds et de la bicyclette comme moyens de déplacements urbains.

**17-317 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – DEPLACEMENTS – Entretien, maintenance et nettoyage du mobilier urbain attaché au transport de voyageurs – Fourniture et pose de mobilier urbain sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure – Deux lots – Appel d'offres ouvert – Accord cadre à bons de commande – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Madame BLANDIN, le conseil prend acte à l'unanimité de l'attribution de l'accord-cadre et autorise Monsieur le Président ou son représentant à le signer avec les entreprises suivantes :

Lot	Entreprises attributaires
Lot n° 1 : entretien, maintenance et nettoyage du mobilier urbain attaché au transport de voyageurs	<b>CLEAR CHANEL France</b> 4 Place des Ailes 92641 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX
Lot n° 2 : fourniture et pose du mobilier urbain sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure	<b>CLEAR CHANEL France</b> 4 Place des Ailes 92641 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

**17-318 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la Société Samsic Interim Eure sise à Louviers**

Sur rapport de Madame BLANDIN, le conseil de communauté décide à l'unanimité de rembourser la somme de 6 327,73 € à la société *Samsic Interim Eure* sise à Cesson Sévigné.

**17-319 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – PROPRIETE PUBLIQUE – Participation financière à la dotation de composteurs – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CARRE, le conseil communautaire adopte à l'unanimité les modalités financières de distribution des composteurs détaillées ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- La distribution d'un premier composteur reste gratuite ;
- Pour un deuxième composteur, il sera demandé une participation de 20 € ;
- Les particuliers auront la possibilité d'acquérir des composteurs supplémentaires au prix coûtant de 60 €.

A l'issue du vote de cette délibération, Monsieur CARRÉ a tenu à faire un rectificatif aux propos qu'il a tenus lors d'une précédente réunion du Conseil communautaire :

*« Sur la base d'éléments parcellaires, j'ai injustement mis en cause Régis PETIT alors qu'il n'y était pour rien. Je lui présente donc mes excuses ».*

**17-320 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Commune du Vaudreuil – Aménagement de la rue de l'église – Convention financière – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur BIDAULT et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- accepte l'aménagement de la rue de l'Eglise sur la commune du Vaudreuil ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que les avenants éventuels dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune du Vaudreuil, estimée à 97 500 € HT.

**17-321 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Commune de La Haye Malherbe – Aménagement du parking de la mairie – Convention financière – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur BIDAULT et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- accepte l'aménagement du parking de la mairie sur la commune de La Haye Malherbe ;

- autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que les avenants éventuels dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune de La Haye Malherbe, estimée à 23 725 € HT.

**17-322 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ASSAINISSEMENT – Convention de servitude de passage avec EURE HABITAT – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE, le conseil de communauté approuve à l'unanimité le passage de canalisations sur les parcelles cadastrées section AT0452 et AT dans le cadre des travaux de restructuration du réseau d'assainissement menés sur le quartier des Amoureux à Louviers.

Le Conseil communautaire autorise également Monsieur le Président à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire et, notamment, la convention qui sera passée entre l'Agglomération et l'office public de l'Habitat de l'Eure EURE HABITAT.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 10.

Le Président

Bernard LEROY



Par délégué  
Le Directeur Général

Philippe LE GAL

